

Géographie
et cultures

Géographie et cultures

66 | 2008

Le patrimoine naturel entre culture et ressource

La patrimonialisation des zones humides

L'exemple de tourbières de l'Est de la France

The heritage values development of peatlands in Eastern France

Céline Sacca et Hervé Cubizolle



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/gc/3641>

DOI : 10.4000/gc.3641

ISSN : 2267-6759

Éditeur

L'Harmattan

Édition imprimée

Date de publication : 4 décembre 2008

Pagination : 11-26

ISBN : 978-2-296-08066-9

ISSN : 1165-0354

Référence électronique

Céline Sacca et Hervé Cubizolle, « La patrimonialisation des zones humides », *Géographie et cultures* [En ligne], 66 | 2008, mis en ligne le 08 décembre 2015, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/gc/3641> ; DOI : 10.4000/gc.3641

Ce document a été généré automatiquement le 19 avril 2019.

La patrimonialisation des zones humides

L'exemple de tourbières de l'Est de la France

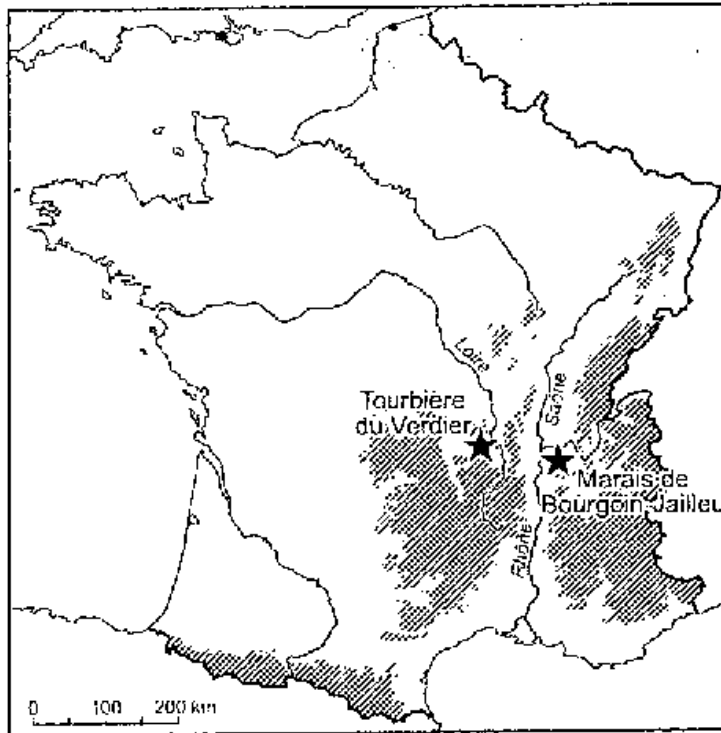
The heritage values development of peatlands in Eastern France

Céline Sacca et Hervé Cubizolle

- 1 L'idée selon laquelle la nature fait partie de notre patrimoine, et constitue ainsi une dimension essentielle de notre identité et la base matérielle de notre développement, est une idée qui est désormais bien imposée. Le processus de patrimonialisation des milieux naturels qui en découle témoigne d'une nouvelle perception des écosystèmes par notre société. Il engendre également de nouvelles pratiques à leur égard car « [...] si l'on gère un capital pour l'accroître, on gère un patrimoine pour le transmettre [...] » (Barel, 1984). Autrement dit, les milieux naturels sont des biens communs à la collectivité, qu'il convient de gérer de façon à les transmettre aux générations futures avec une qualité préservée.
- 2 Le caractère patrimonial des milieux naturels s'est traditionnellement fondé sur la présence d'espèces végétales jugées remarquables. De fait, les très nombreux travaux naturalistes qui révèlent la richesse faunistique mais surtout floristique des tourbières, ont permis, depuis une quinzaine d'années, leur qualification de patrimoine naturel.
- 3 Une tourbière est un écosystème humide caractérisé par sa saturation en eau et le développement d'une végétation adaptée qualifiée de turfigène parce que produisant, du fait des conditions anoxiques, de la tourbe (Clymo, 1991). Les spécificités fonctionnelles des tourbières, en particulier leur capacité à archiver des données paléoenvironnementales par le biais de la tourbe (Barber, 1993 ; Bourquin-Mignol *et al.*, 1999 ; Cubizolle *et al.*, 2004b) et leur valeur d'usage pour la société, nécessitent d'engager une nouvelle réflexion sur leur caractère patrimonial. Il convient également de s'interroger sur le sens de la notion de patrimoine pour de tels écosystèmes.
- 4 C'est pourquoi cet article se propose d'une part, de discuter la notion de patrimoine naturel appliquée aux tourbières et d'autre part, d'apporter des éléments contribuant à la redéfinition de la valeur patrimoniale des écosystèmes tourbeux.

- 5 Notre réflexion s'organisera en deux temps. Nous présenterons tout d'abord l'évolution de la notion de patrimoine et les circonstances de la qualification des tourbières comme patrimoine naturel. Nous nous interrogerons ensuite sur le sens de cette notion appliquée aux écosystèmes tourbeux et nous en montrerons les limites à partir de deux exemples pris dans le Massif central oriental et le Bas-Dauphiné (Figure 1).

Figure 1 – Carte de localisation des tourbières citées dans cet article



Le développement de la notion de patrimoine appliquée aux tourbières

- 6 Bien que la loi de 1967 envisage les milieux naturels comme un patrimoine, il était peu fréquent, il y a encore seulement une quinzaine d'années, de parler de patrimoine à propos d'une tourbière. En 2007, l'application de cette notion à ces écosystèmes continentaux humides s'est pourtant banalisée. Comment le concept a-t-il été introduit et s'est-il répandu dans le monde des naturalistes et sur quelles bases attribue-t-on une valeur patrimoniale aux tourbières ?

Patrimoine et patrimoine naturel

- 7 *Tourbières en Rhône-Alpes, un patrimoine commun à gérer* (Coïc et al., 2001), c'est ainsi que le Conservatoire régional des espaces naturels titre son rapport de synthèse sur les tourbières de la région. Ce rapport est un bilan de l'inventaire des sites régionaux réalisé en 1999. Les tourbières constitueraient donc un patrimoine. Ce vocable est davantage

appliqué aux domaines génétique, familial, économique, financier et culturel, si bien que son association récente au domaine de la nature conduit à s'interroger sur deux points :

- d'une part sur l'essence même du mot afin de comprendre une utilisation aussi large dans des domaines qui n'ont a priori que peu de rapport entre eux ;
- d'autre part sur l'expression patrimoine naturel qui se décline selon les « objets naturels » auxquels elle est appliquée et dans laquelle la réunion des deux mots transforme sans nul doute le sens de chacun d'entre eux.

- 8 Étymologiquement, le mot patrimoine désigne ce qui vient du père. Il renvoie ainsi à l'univers domestique et à la transmission des biens entre les différentes générations d'une famille. Poussons plus loin l'analyse en nous appuyant sur deux définitions. Pour H. Ollagnon (1979), le patrimoine est « un ensemble d'éléments matériels et immatériels qui concourent à sauvegarder l'autonomie et l'identité du titulaire et à permettre son adaptation dans le temps, dans un milieu évolutif ». A. Comolet (1994), quant à lui, le résume à « la base transmissible, matérielle et immatérielle du développement humain ». À la lecture de ces définitions, trois idées fondamentales se dégagent.
- 9 Premièrement, le patrimoine implique une dimension relationnelle et identitaire en ce sens que, d'une part, des biens ne peuvent être qualifiés de patrimoniaux sans que soit indiqué de qui ils le sont et que d'autre part, des titulaires d'un patrimoine ne peuvent être définis sans que soit précisé de qui ils le tiennent (Micaud, 1995a). Le patrimoine sert donc à désigner à la fois un ensemble de biens et un prolongement de la personnalité (Ost, 2003). Il est toujours attaché à un titulaire, que ce soit un individu ou un groupe social, ce dernier en étant le responsable. Il est également ce sans quoi la « famille » n'existerait pas, en cela il contribue à la construction de l'identité. Et l'on sait combien peut être forte l'identification au point que porter atteinte au patrimoine pourra être ressenti comme une atteinte à l'intégrité de celle-ci (Micaud, 1995b).
- 10 Deuxièmement, il induit une double dimension temporelle : le patrimoine est ce que nos ancêtres nous laissent en héritage mais il constitue également ce que nous transmettrons de cet héritage à notre descendance (Ost, 2003 ; Comolet, 1994). De fait, il crée une solidarité intergénérationnelle (Humbert et Lefeuvre, 1992) et doit par conséquent être appréhendé dans la perspective de sa transmission aux générations futures et de sa reproduction. Il importe alors de ne pas altérer ses potentialités et d'éviter toute dégradation irréversible, et ceci même si l'on ne peut connaître à l'avance toutes les utilisations possibles de ce patrimoine.
- 11 Troisièmement et comme conséquence de ce qui vient d'être dit, le patrimoine doit posséder une dimension adaptative et évolutive. Il doit pouvoir, en effet, pallier des besoins futurs dont certains sont, aujourd'hui encore, inconnus et imprévisibles. Mais l'adaptabilité n'est pas infinie. Lorsque le titulaire n'a pas un patrimoine suffisamment adaptable pour répondre aux aléas de l'environnement, il y a un risque de dégradation irréversible. Les éléments du patrimoine sont donc des biens que l'on peut accroître ou diminuer, acquérir ou perdre, en un mot gérer (De Mongolfier et Natali, 1987).
- 12 Issue du droit privé, la notion de patrimoine recouvre aujourd'hui un champ plus large. Sont qualifiés « d'objets patrimoniaux », les biens auxquels la collectivité confère une utilité relative, et auxquels elle peut avoir accès (Comolet, 1994). L'expression patrimoine naturel apparaît pour la première fois dans le droit français en 1967 (Humbert et Lefeuvre, 1992). Elle réapparaît dans l'article 1^{er} de la loi du 10 juillet 1976, relative à la protection de la nature : « [...] Il est du devoir de chacun de veiller à la sauvegarde du

patrimoine naturel dans lequel il vit », sans pour autant qu'une définition précise en soit donnée. Le patrimoine contient deux dimensions importantes eu égard à une démarche écologique : d'abord celle de « long terme » puisqu'il s'agit d'un héritage à transmettre aux générations futures, ensuite celle de « propriété collective » gérée et prise en compte par l'ensemble des citoyens (Humbert et Lefeuvre, 1992).

- 13 La première définition de l'administration française est celle donnée, en 1986 par la Commission interministérielle des comptes du patrimoine naturel (1986) : « le patrimoine naturel se comprend d'abord en énonçant simplement ses principales composantes, les eaux continentales et marines, le sol, l'air, les matières premières et énergétiques, les espèces animales et végétales ». Par la suite, cette définition sera complétée et précisée. Pour le système français de comptabilité, le patrimoine naturel désigne « l'ensemble des biens dont l'existence, la production et la reproduction sont le résultat de l'activité de la nature, même si les objets qui le composent subissent des modifications du fait de l'homme » (Comolet, 1994). Comolet précise que c'est « la base transmissible physico-chimico-biologique du développement humain dont l'existence est antérieure à l'apparition de l'homme sur terre et/ou la reproduction indépendante de sa volonté ». Mais quelle que soit la définition retenue, l'expression patrimoine naturel témoigne d'un nouveau rapport de l'Homme à son milieu et d'une nouvelle considération de celui-ci, dans la mouvance du développement durable.

De l'espèce aux archives paléoenvironnementales et archéologiques

- 14 Le patrimoine vaut pour instituer une durée par-delà la mort, ce qui implique que la « nature » soit identifiée à la somme des choses vivantes (flore, faune) qu'il faut sauvegarder. C'est-à-dire « garder sauf » où « garder » prend le sens de garantir, se porter garant et « sauf » celui de pouvant encore vivre après avoir failli mourir (Mi coud. 1995a). Ce sont donc les espèces qui revêtent le caractère patrimonial. Ainsi, à partir des années 1970, on assiste à l'émergence de thèmes de prédilection et de milieux prioritaires, au nom des espèces patrimoniales qu'ils présentent.
- 15 Jusqu'aux années 2000, le seul critère retenu pour juger du caractère patrimonial d'une tourbière était celui de la présence de plantes remarquables inscrites sur les listes régionales, nationales ou internationales des espèces en voie de régression ou de disparition. Le caractère patrimonial était donc attaché aux espèces végétales plutôt qu'à l'écosystème lui-même. À titre d'illustration, lorsque le Conservatoire régional des espaces naturels a procédé à l'inventaire des tourbières de la région, le critère majeur utilisé a été la présence d'au moins un habitat naturel tourbeux d'intérêt européen selon la classification Corine biotopes. Et le titre donné au rapport de synthèse est on ne peut plus explicite : *Tourbières en Rhône-Alpes : un patrimoine commun à gérer* (Coïc et al., 2001).
- 16 Pourtant, les tourbières font l'objet depuis le XIXe siècle de prélèvements de tourbe pour l'analyse des grains de pollen et des macrorestes végétaux, à des fins de reconstitution de l'histoire de la végétation et des paysages (Priem, 1894 : Larbaletrier, 1901). Les premiers diagrammes polliniques représentant des variations de pourcentage des différents taxons ont été publiés en 1916 par le scientifique suédois L. von Post (1916). En France, c'est G. Dubois qui publia en 1932 le premier article consacré à l'analyse pollinique. Après la Seconde Guerre mondiale, ce type d'étude s'est multiplié, l'analyse pollinique devenant un outil privilégié des reconstitutions de l'évolution des milieux naturels. À partir de

1950, la possibilité de réaliser des datations par le radiocarbone a renforcé l'intérêt pour cette approche paléocéologique.

- 17 Néanmoins, le travail des palynologues n'a été pris en considération que très récemment dans la réflexion sur la valeur patrimoniale des tourbières. La raison en est que les gestionnaires et les élus qui sont des acteurs incontournables de la gestion patrimoniale, sont en contact régulier avec les spécialistes de la flore via les conservatoires botaniques, les conservatoires régionaux, les bureaux d'études et les nombreuses associations de botanistes amateurs, alors qu'ils ignorent à peu près tout du monde des paléocéologues dont les travaux ne sont diffusés qu'à travers les colloques et les publications scientifiques, généralement en langue anglaise. Ainsi l'essentiel de la connaissance paléocéologique demeure largement inconnue en dehors de l'univers scientifique.
- 18 Une évolution s'est toutefois dessinée dans les années 2000 avec la sensibilisation des gestionnaires et des élus à l'intérêt qu'il y avait à préserver et à exploiter, tant d'un point de vue scientifique que culturel, pédagogique et touristique, les archives naturelles conservées depuis des millénaires dans les tourbières. L'identification du pollen, des frustules des diatomées, des macro-restes végétaux et animaux, des charbons de bois, etc... permet en effet un travail de reconstitution de l'évolution des paysages, principalement depuis la fin de la dernière glaciation, mais aussi de l'histoire des climats et des sociétés humaines qui les ont façonnés (Barber, 1993 ; Bourquin-Mignot *et al.*, 1999 ; Charman, 2002 ; Cubizolle *et al.*, 2004b).
- 19 Cette évolution a été rendue possible par cinq facteurs principaux :
 - une implication plus grande de géographes et de paléocéologues dans la gestion conservatoire des tourbières, par exemple dans le Massif central. à travers des programmes de recherche appliquée (Cubizolle *et al.*, 2007) et un effort de vulgarisation de l'information scientifique (PNR du Pilat, 2006 ; Pôle relais tourbière, 2006) ;
 - une évolution des axes de recherches des paléocéologues qui, peu à peu, se sont davantage intéressés à l'apparition des sociétés agricoles et au développement de leur emprise sur les milieux physiques ;
 - la découverte, dans le Massif central oriental, de tourbières qui se sont révélées de véritables objets archéologiques puisque leur apparition et leur développement au cours des 4 000 dernières années sont dus uniquement à l'intervention directe des sociétés humaines sur l'hydrologie des têtes de bassins versants (Cubizolle *et al.*, 2004a) ;
 - l'action du Pôle relais tourbière de Besançon, une des composantes de la fédération des conservatoires d'espaces naturels, qui a beaucoup travaillé à développer le dialogue entre le monde scientifique et le monde des gestionnaires (www.pole-tourbieres.org) ;
 - le développement des activités du Groupe d'étude des tourbières, une association loi de 1901 qui rassemble tous les spécialistes des tourbières, quelle que soit leur origine professionnelle, et qui essaie de renforcer les échanges entre scientifiques et gestionnaires, notamment au moyen de colloques (Cubizolle, 2007).
- 20 Cette évolution de la connaissance des tourbières a amené à redéfinir la notion de valeur patrimoniale appliquée aux tourbières.

Vers une redéfinition de la valeur patrimoniale des tourbières

- 21 L'approche patrimoniale se caractérise par une finalité, celle de maintenir les équilibres biologiques et de réguler les dynamiques naturelles afin de transmettre des milieux d'une qualité jugée optimale. Mais le dynamisme naturel inhérent aux écosystèmes tourbeux, invite à réfléchir dans un deuxième temps de l'article, sur le contenu et le sens de la notion de patrimoine appliquée aux tourbières.

Une situation paradoxale

- 22 L'un des points centraux de cette réflexion est celui de la compatibilité entre la dimension continue induite par une approche patrimoniale et la dynamique naturelle des écosystèmes tourbeux qui conduit à leur transformation voire, à long terme, à leur disparition. Certains soulignent d'ailleurs que « l'essentiel dans la préservation des zones humides ce n'est pas tant de maintenir dans l'état actuel que de veiller à la persistance des processus qui permettent d'assurer l'émergence d'un système pionnier un peu plus loin » (Fustec et Barnaud, 2001). Néanmoins, les pressions rarement maîtrisables exercées sur les milieux sont telles, face à des besoins d'espace et de ressources croissants, que la préférence est donnée à la préservation de l'existant. Soit, mais alors qu'engendre la préservation d'écosystèmes à « durée de vie limitée » régie par une approche patrimoniale ? La réponse est simple : des interventions humaines permanentes afin, d'une part, de contrer l'évolution naturelle de la tourbière et l'appauvrissement biologique qui en résulte et, d'autre part, de maintenir cet écosystème dans un état défini ou de revenir à cet état jugé idéal (Cubizolle et Sacca, 2004). L'interventionnisme revêt divers degrés, de l'entretien-décapages, coupes d'arbres, blocages des fossés de drainage - à la restauration, mais il aboutit fréquemment à l'artificialisation du milieu, indispensable pour que celui-ci reste fonctionnel. Dans ces conditions, quel est le degré de naturel ? La notion de patrimoine naturel est-elle encore crédible ?
- 23 D'une façon plus générale, on peut s'interroger sur les limites, vite perceptibles, de réduire les tourbières à un « objet naturel » *stricto sensu*. Il n'est sans doute pas inutile de rappeler que les tourbières constituent des milieux façonnés et exploités depuis des millénaires par les sociétés humaines qui ont largement contribué à modeler beaucoup d'entre elles et même à en créer certaines (Caseldine et Hatton, 1993 ; Moore, 1993 ; Cubizolle *et al.*, 2003 ; Cubizolle *et al.*, 2004a). Aujourd'hui encore, par leurs pratiques agricoles, par le développement routier, par l'ouverture des sites aux touristes, etc., nos sociétés continuent de modeler ces écosystèmes. Ainsi, force est de constater que les tourbières ne sont pas exemptes de la main de l'Homme. Mais est-ce là un vice ou au contraire une opportunité pour enrichir la notion de patrimoine ?

La fonction patrimoniale des tourbières

- 24 L'assimilation des tourbières à un écosystème induit une approche systémique qui incite à prendre en considération le fonctionnement de l'écosystème et non plus uniquement ses composantes. Émerge alors une nouvelle notion, celle de fonction. D'essences naturelles à l'origine, les fonctions ont petit à petit pris une dimension sociale pour désigner « les

propriétés des écosystèmes reconnues comme des avantages ou des bienfaits pour la société » (Fustec et Lefeuvre, 2000). Ainsi reconnaît-on aux tourbières une fonction patrimoniale (Manneville *et al.*, 1999 ; Fustec et Lefeuvre, 2000 ; Joosten et Clarke, 2002). L'archivage de données paléocologiques et archéologiques qui permettent de reconstituer les paléoenvironnements et l'histoire des sociétés humaines a certes fortement contribué à l'émergence de cette fonction, mais il n'a pas été le seul facteur. Les témoignages paysagers et culturels offerts par les tourbières, issus d'une part des anciennes pratiques agricoles – faucardage, récolte de la *blache* (terme local qui désigne les herbes palustres, les laïches utilisées comme litière ou plus rarement pour l'alimentation du bétail) – et d'exploitation de matériau – tourbe –, et d'autre part, des relations entre certaines sociétés rurales traditionnelles et ces écosystèmes, ont également participé à l'élaboration de cette fonction patrimoniale. Deux exemples permettent d'illustrer cette démonstration.

L'intérêt paléocologique et archéologique des tourbières du Massif central oriental : l'exemple des tourbières de barrages

- 25 Dans le Massif central oriental, les résultats des premières études de pollens et de microfossiles non polliniques issus des tourbières sont publiés par G. Lemée en 1941. Ces travaux ont été suivis de quelques autres à la fin des années 1970 et au début des années 1980 (Janssen et van Straten, 1982), avant que l'équipe de la Zone atelier CNRS bassin de la Loire ne lance, à partir de 1997, un important programme d'exploitation des archives naturelles des tourbières de cette région (Cubizolle *et al.*, 2005 ; Argant et Cubizolle, 2005).
- 26 Ces nouvelles recherches ont permis d'augmenter très sensiblement nos connaissances sur les sociétés agricoles de ces régions de moyennes montagnes pour lesquelles les données archéologiques sont rares, tant les possibilités de découvertes de gisements sont réduites d'une part par l'omniprésence des pâtures, de la forêt et des landes qui empêchent la prospection de surface et, d'autre part, du fait de l'absence de grands travaux routiers, ferroviaires ou urbains.
- 27 Mais au-delà de l'exploitation des archives naturelles, par la palynologie notamment (Argant et Cubizolle 2005), la seule présence de certaines tourbières apporte des informations considérables sur l'histoire de l'occupation humaine. Ainsi la découverte et l'étude des tourbières de barrages dans les années 2000 ont permis de révéler la présence de sociétés agricoles à partir de la fin de l'Âge du bronze – soit à partir de moins 1 000 avant J.-C. – dans les massifs des Bois Noirs et des monts du Forez (Cubizolle *et al.*, 2004a). Ces tourbières ne doivent en effet leur existence qu'à la présence d'obstacles qui barrent les têtes de bassin versant. Il s'agit soit de cordons rectilignes composés de terre ou de blocs dont on discute encore l'origine et la fonction, soit de constructions à parements en pierres supportant des chemins carrossables. Dans certains cas, comme celui du Verdier dans le sud des Bois Noirs (Figure 2), la dépression naturelle que constitue le fond de vallon a été creusée pour augmenter la capacité de stockage en eau du bassin. Dans tous les cas de figure, l'évacuation de l'eau vers l'aval a été gênée, voire bloquée, ce qui a entraîné le basculement des bilans hydriques de négatifs à nuls ou positifs. Les conditions anaérobies qui se sont alors mises en place ont limité la prolifération des micro-organismes et la décomposition de la matière organique, permettant ainsi l'accumulation de tourbe sur des épaisseurs pouvant atteindre 3,50 m (Figure 2).

Figure 2 – Exemple de tourbière de barrage : la tourbière du Verdier dans les Bois Noirs (alt. 675 m)

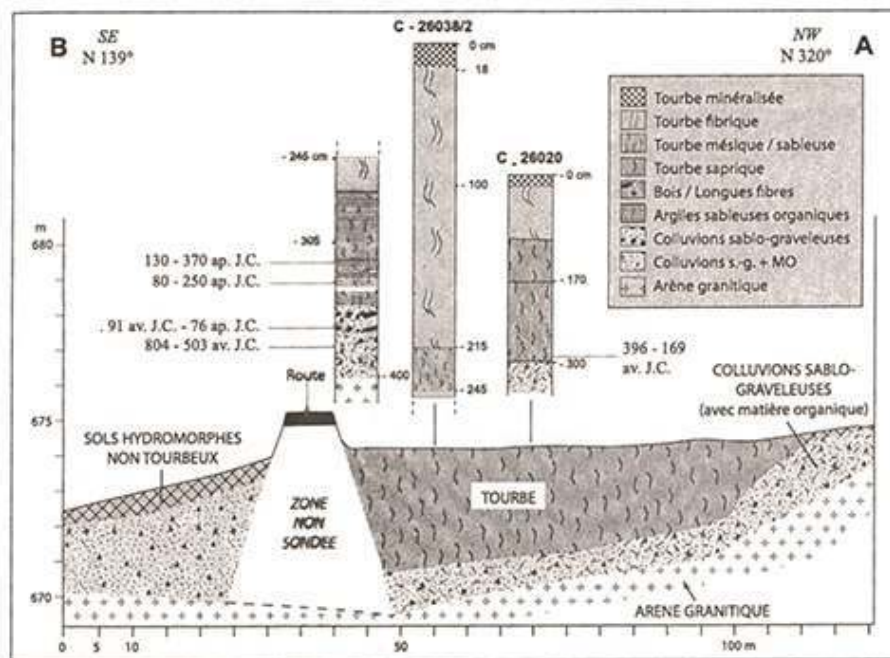


Figure 2 : Exemple de tourbière de barrage : la tourbière du Verdier dans les Bois Noirs (alt. 675 m).

- 28 Ces tourbières associées à divers aménagements hydrauliques apportent donc la preuve que des sociétés agricoles sont présentes depuis au moins 3 000 ans dans ces moyennes montagnes alors même que l'absence du matériel archéologique habituel laissait envisager une occupation agricole essentiellement médiévale. Elles apparaissent ainsi comme de véritables objets archéologiques dont la conservation relève incontestablement d'une gestion patrimoniale.

Le cas de la tourbière de la Verpillière dans le Bas-Dauphiné

- 29 Lorsque le Conservatoire régional des espaces naturels a inventorié les tourbières de la région, deux critères ont été retenus : d'une part la superficie du site et d'autre part les habitats naturels. Pour qu'un site soit identifié et intègre le « patrimoine commun à gérer », il doit avoir une surface supérieure à 1 ha, seuil à partir duquel tous les travaux hydrauliques sont soumis à autorisation administrative (loi sur l'eau du 3 janvier 1992) (Coïc *et al.*, 2001) et doit présenter au moins un habitat naturel identifié comme un habitat tourbeux d'intérêt européen selon la classification Corine biotopes. Sur 1 000 sites prospectés, 623 ont été intégrés à l'inventaire. Leur superficie est estimée à 10 111 ha soit 0,2 % du territoire régional.
- 30 Les archives du XIXe siècle mentionnent déjà des tourbières dans la région. Ces dernières sont situées principalement dans les départements de l'Ain et de l'Isère et exploitées pour leur tourbe (Pelouze, 1839 ; Blanc, 1844). L'extraction de la tourbe a commencé dès 1820 dans le département de l'Isère et « fournit aux habitants des environs, la plus grande partie du combustible qu'ils emploient » (Nègre, 1927). Elle a lieu essentiellement pendant la période des basses eaux, de mai à mi-septembre et se fait au moyen du louchet (sorte de bêche à lame étroite et munie d'ailerons coupants). Progressivement, elle s'est

développée et amplifiée puisque de 1839 à 1844, les quantités extraites ont été multipliées par 5. En 1844, l'exploitation concernait également les tourbières du département de l'Ain même si les volumes extraits étaient très largement inférieurs, seulement 800 tonnes, à ceux de l'Isère (Pelouze, 1839 ; Blanc, 1844).

- 31 Le caractère exploitable de la tourbe est fondamental pour trois raisons :
- il scelle le sort de ces milieux en leur conférant un statut minier et par là, une réglementation propre ;
 - il leur confère une utilisation spécifique, l'exploitation d'un gisement de matière première par le biais de différentes techniques ;
 - enfin, il leur attribue une considération particulière qui se traduit essentiellement par une vision utilitaire et matérialiste, centrée sur la tourbe.
- 32 Pendant très longtemps, ce caractère resta le seul critère d'identification des tourbières et structura les rapports de la société vis-à-vis de ces écosystèmes. De fait, il donne aux tourbières exploitées une dimension historique qui témoigne d'usages et de pratiques traditionnels et leur attribue ainsi une portée patrimoniale. Les sites répertoriés dans l'inventaire des Mines de 1949, l'ont encore été sur les critères d'exploitation comme la quantité de tourbe disponible, sa qualité, les conditions d'extraction, etc.
- 33 Or, si l'on superpose la cartographie des tourbières recensées par le Conservatoire régional des espaces naturels et celle réalisée dans le cadre de l'inventaire des Mines (Dubois, 1949), on s'aperçoit que les tourbières communes aux deux sources sont rares à l'échelle de la région. Ainsi, la tourbière de La Verpillière située au sein du vaste complexe des marais de Bourgoin, exploitée et mentionnée dans les archives du XIXe siècle, identifiée clairement en 1949, ne figure pas, même en partie, sur la cartographie du Conservatoire régional des espaces naturels (Figure 3).

Figure 3 – Comparaison de la cartographie des 11 marais de Bourgoin-Jallieu” en 1949 par la direction des Mines avec celle de 1999 par le CREN Rhône-Alpes

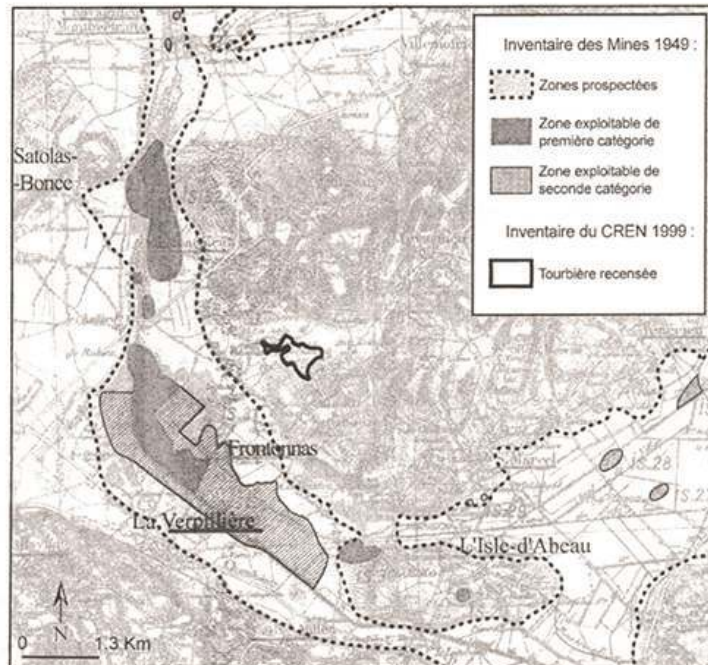


Figure 3 : Comparaison de la cartographie des "marais de Bourgoin-Jallieu" en 1949 par la direction des Mines avec celle de 1999 par le CREN Rhône-Alpes.

- 34 Au nom des habitats naturels et des espèces patrimoniales, un tel site n'est plus répertorié comme tourbière, mais est-ce un argument suffisant et pertinent pour écarter ce complexe dont était extraite une partie de la tourbe iséroise dans le premier quart du XXe siècle (Nègre, 1927) et qui porte les traces d'une activité humaine ancienne qui relève de notre histoire. Avant d'être un objet redéfini et exclusivement naturel, les tourbières n'étaient ni plus ni moins que des « gisements de tourbe » (Rey, 1993). Or, la dimension patrimoniale d'anciens sites miniers est avérée, comme en atteste la multiplication des musées pour faire découvrir les différents aspects techniques et humains de la mine industrielle. Dès lors, pourquoi ne pas imaginer une situation similaire pour les tourbières ?
- 35 Après avoir été longtemps réduite aux espèces, la valeur patrimoniale des tourbières s'est progressivement élargie. Elle intègre désormais la capacité des tourbières à archiver des données paléoécologiques, archéologiques et historiques. La reconnaissance de cette fonction de mémoire se traduit dans les mots : à l'expression « patrimoine naturel » se substitue peu à peu celle, plus globale, de « fonction patrimoniale ». La valeur patrimoniale est indiscutablement liée à l'Homme, soit parce qu'il est à l'origine de leur création, soit parce qu'il a largement contribué à façonner celles que nous avons sous les yeux. Les exemples des tourbières de barrage du Massif central et des tourbières de plaine du BasDauphiné en sont la parfaite illustration.
- 36 Mais, si l'intervention humaine sur ces milieux à des fins de conservation n'entame pas leur caractère naturel redéfini et réaménagé pour l'occasion, il semble que la prise en compte du facteur humain dans le processus de leur gestion pose plus de problèmes. Preuve en est l'atavisme naturaliste des critères utilisés encore aujourd'hui pour

identifier les tourbières et asseoir les mesures de leur protection. L'inadéquation entre ces critères et la dimension patrimoniale des tourbières est alors patente.

- 37 Ainsi, assimiler les tourbières à des « objets naturels » est à notre sens une vision réductrice et étriquée qui ne permet pas de traduire la complexité de ces milieux où se mêlent intimement Homme et écosystème. L'appréhension des tourbières doit être repensée afin que l'écosystème laisse place au milieu.

BIBLIOGRAPHIE

- ARGANT J et H. CUBIZOLLE, 2005, « L'évolution holocène de la végétation des monts de la Madeleine, du Forez, du Livradois et du Pilat (Massif central oriental, France) : l'apport d'une nouvelle série d'analyses palynologiques », *Quaternaire*, vol. 16, n° 2. p. 119-142.
- BARBER, K.-E., 1993, « Peatlands as scientific archives of past biodiversity », *Biodiversity and conservation*, n° 2, p. 474-489.
- BAR EL, Y., 1984, *La société du vide*, Paris, Le Seuil, 267 p.
- BLANC, J.-F., 1844, *Nouveau manuel complet pour l'exploitation des mines*, Paris, Manuels Roret, p. 57-68
- BOURQUIN-MIGNOT. C., J.-E. BROCHIER, L. CHABAL *et al.* 1999, *La botanique*, Paris, Éditions Errance, 208 p.
- CASELDINE. C. J. et J. HATTON. 1993, « The development of high moorland on Dartmoor : tire and the influence of Mesolithic activity on vegetation change », *Climate change and human impact on landscape*, Londres, ed. F.M. Chambers, Chapmanand Hall. p. 119-131.
- CHARMAN. D., 2002, *Peatlands and environmental changes*, Cambridge, Éditions Wiley, 301 p,
- CL YMO. R. S., 1991. « Peat Growth, Quaternary landscapes », dans L.C.K Shane et E J Cushing (dir.), *Quaternary landscapes*, Londres, Belhaven Press, p. 76-112.
- COÏC, B., F. FRAPPA et L. LAZA, 2001, *Tourbières en Rhône-Alpes, un patrimoine commun à gérer*, Vourles, Conservatoire Rhône Alpes des espaces naturels, 48 p.
- COMOLET, A., 1994, *Évaluation et comptabilisation du patrimoine naturel*, Paris, L'Harmattan, 258 p.
- COMMISSION INTERMINISTÉRIELLE DES COMPTES DU PATRIMOINE NATUREL, 1986, *Les comptes du patrimoine naturel*, Paris, INSEE, 552 p.
- CUBIZOLLE, H., 2005, « Paléoenvironnements et turfigenèse. L'apport de l'étude des tourbières à la connaissance de l'évolution holocène des milieux montagnards du Massif central oriental granitique », Habilitation à diriger des recherches, université de Limoges, 750 p., non publiée.
- CUBIZOLLE, H. (dir.), 2007, *Origine, fonctionnement et conservation des tourbières*, Actes du colloque de Goutelas, 5-7 octobre 2005. Publications de l'université de Saint-Étienne, 384 p.
- CUBIZOLLE, H., A. TOURMAN, J. ARGANT *et al.*, 2003, « Origins of European biodiversity: palaeogeographic signification of peat inception during the Holocene in the granitic eastern Massif central (France) », *Landscape Ecology*, numéro spécial, n° 18, p. 227-238.

- CUBIZOLLE, H., V. GEORGES, C. LATOUR *et al.*, 2004a, « La turfigenèse à la fin du Subboréal et au Subatlantique dans les tourbières basses du Massif central oriental granitique (France) : une manifestation de l'action humaine ? », *Quaternaire*, vol. 15, n° 4, p. 343-359.
- CUBIZOLLE, H., A. TOURMAN, C. SACCA *et al.*, 2004b, « Les tourbières du haut bassin versant de la Loire (Massif central oriental) : intérêts paléoenvironnemental et phytocénotique, enjeux socioéconomiques », *Norois*, n° 192, p. 95-115.
- CUBIZOLLE, H. et C. SACCA, 2004, « Quel mode de gestion conservatoire pour les tourbières ? L'approche interventionniste en question », *Géocarrefour*, n° 79, p. 285-302.
- CUBIZOLLE, H., K. SERIEYSSOL et J. ARGANT, 2005, « Holocene vegetation dynamics and human impact on the peatland of Vireennes (French Massif central) ». *Diatoms Research*, vol. 20, n° 2, p. 257-273.
- CUBIZOLLE, H., J. PORTERET, C. SACCA *et al.*, 2007, « Le développement de la collaboration entre scientifiques et gestionnaires pour la mise en place du suivi scientifique des tourbières de France », dans H. Cubizolle (dir.). *Origine, fonctionnement et conservation des tourbières*, Actes du colloque de Goutelas, 5- 7 octobre 2005, Publications de l'université de Saint-Étienne, p. 365-381.
- DE MONGOLFIER, J. et J.-M. NATAU, 1987, *Le patrimoine du futur, approches pour une gestion patrimoniale des ressources naturelles*, Paris, Economica, 250 p.
- DUBOIS, G., 1932, « L'analyse pollinique des tourbes et son application à l'étude du Quaternaire et de la Préhistoire », *L'Anthropologie*, Paris, t. 42, p. 269-289.
- DUBOIS, M., 1949, *Les tourbières françaises, résultats et prospections*, Paris, ministère de l'Industrie et du commerce, direction des Mines, 227 p.
- FUSTEC, E et G. BAR NAUD, 2001, « Zones humides et développement durable : une série de paradoxes », dans M. Jollivet, *Le développement durable, de l'utopie au concept. De nouveaux chantiers pour fa recherche*, Paris, Elsevier, Nature, sciences, sociétés, p. 243-250.
- FUSTEC, E. et J.-C. LEFEUVRE, 2000. *Fonctions et valeurs des zones humides*, Paris, Dunod, 426 p.
- HUMBERT, G. et J.-C. LEFEUVRE, 1992, « À chacun son patrimoine ou patrimoine commun ? », dans M. Jollivet *Sciences de la nature. Sciences de la société. Les passeurs de frontières*, Paris, Éditions du CNRS, p. 287-296.
- JANSSEN, C.R. et R. VAN STRATEN, 1982, « Premiers résultats des recherches palynologiques en Forez, plateau central », *Compte-rendu de l'Académie des sciences*, Paris, n° 294, série II, p. 155-158.
- JOOSTEN, H. et D. CLARKE, 2002, *Wise use of mires and peatlands. Background and princip/es including a framework tor decision-making*, Saarijarvi (Finlande), International Mire Conservation Group and International Peat Society, 304 p.
- LARBALETRIER, A., 1901, *La tourbe et les tourbières*, Paris, Encyclopédie scientifique des Aide-Mémoires, 189 p.
- LEMÉE, G., 1941, « Recherches sur l'évolution forestière postglaciaire en Auvergne. Analyse pollinique d'une tourbière des Bois Noirs », *revue des Sciences naturelles d'Auvergne*, vol. 2, p. 41-49.
- MANNEVILLE, O., V. VERGNE et O. VILLEPOUX, 1999, *Le monde des tourbières et des marais, France, Belgique et Luxembourg*, Lausanne, Paris, DelachauxNiestlé, 320 p.
- MICOUD, A., 1995a, « Le bien commun des patrimoines », *Patrimoine culturel, patrimoine naturel*, Actes du colloque des 12-13 décembre 1994, Paris, École nationale du patrimoine, La Documentation française, p. 25-38.

- MICOUD, A., 1995b, « Du 'patrimoine naturel de l'humanité' considéré comme un symptôme », *Droit et Société : l'environnement et le droit*, n° 30-31, p. 265-279.
- MOORE, P. D., 1993, « The origin of blanket mire, revisited », *Climate change and human impact on landscape*, Londres, Ed. F.M. Chambers, Chapman and Hall, p. 217-224.
- NÈGRE, G., 1927, *La tourbe*, Paris, Gaston Dain et Cie, 240 p.
- OLLAGNON, H., 1979, *Proposition pour une gestion patrimoniale des eaux souterraines : l'expérience de la nappe phréatique d'Alsace*, Bulletin interministériel pour la rationalisation des choix budgétaires, non paginé.
- OST, F., 2003, *La nature hors-la-loi*, Paris, Éditions La Découverte / Poche, Sciences humaines et sociales, 346 p.
- PARC NATUREL RÉGIONAL DU PILAT, 2006, « La tourbière de Gimel », *Lettre scientifique du Parc naturel régional du Pilat*, PNR du Pilat, université de Saint Étienne, n° 1, 8 p.
- PELOUZE, T.-J., 1839, *Traité de l'éclairage au gaz tiré de la houille, des bitumes, des lignites, de la tourbe, des huiles, des résines, des graisses*, Liège, Leroux et Cie, p. 252-273.
- PÔLE RELAIS TOURBIÈRE, 2006, « Les tourbières du Massif central oriental », *L'Écho des tourbières*, Fédération des conservatoires d'espaces naturels, université de Saint-Étienne, Agence de l'eau Loire-Bretagne, n° 12, 20 p.
- PRIEM, F., 1894, *La terre avant l'apparition de l'homme : périodes géologiques, faunes et flores fossiles, géologie régionale de la France*, Paris, J.-B. Baillière et fils, 715 p.
- REY, A. (dir.), 1993, *Le Robert. Dictionnaire historique de la langue française*, Paris, Dictionnaires Le Robert, p. 2141-2383.
- SACCA, C., 2007, « Les tourbières rhône-alpines depuis le XIXe siècle entre anonymat, convoitises et préservation », *Actes du colloque : histoire de la tourbe et des tourbières*, Laon, Groupe d'histoire des zones humides, 18-20 octobre, non publié.
- Von POST, L., 1916, « Om skogstrådpollen i sydsvenska tortmosslagerfioldder », *Geologisk voreningens Stockhom tiirhandlingar*, n° 38, p. 384-390.

RÉSUMÉS

L'intérêt porté depuis une quinzaine d'années aux zones humides en général et aux tourbières en particulier, participe d'une évolution plus générale de la perception de ces écosystèmes par nos contemporains. Celle-ci va de pair avec une modification profonde des usages de ces milieux et des valeurs que nous leur accordons désormais. Bien que les tourbières de France ne couvrent qu'une superficie voisine de 100 000 ha, elles sont le théâtre de nombreuses interventions dans le cadre d'une gestion conservatoire dont les modalités connaissent une évolution significative depuis quelques années. Cette évolution est notamment liée au processus de patrimonialisation qui suscite de nombreux débats et sera l'objet de notre article. Notre discussion s'appuie d'une part sur la connaissance des tourbières du Massif central oriental, acquise, depuis 1995, et d'autre part sur les travaux en cours dans le Bas-Dauphiné. On voit ainsi comment l'application de la notion de patrimoine aux tourbières s'est d'abord fondée uniquement sur la présence d'espèces végétales jugées remarquables, avant que ne s'impose l'idée que l'intérêt patrimonial de ces milieux relève davantage de leur capacité à conserver la mémoire de l'histoire des milieux naturels, des paysages et des sociétés humaines qui les ont façonnés.

INDEX

Index géographique : France, Massif central, Bas-Dauphiné

Mots-clés : tourbière, archives naturelles, patrimoine, fonction, Massif central, Bas-Dauphiné

Keywords : peatlands, natural archives, heritages values, function, Massif Central, Bas-Dauphiné

AUTEURS

CÉLINE SACCA

Université Jean Monnet, Saint-Étienne

CNRS - UMR 5600, « Environnement. ville et société »

celine.sacca@univ-st-etienne.fr

HERVÉ CUBIZOLLE

Université Jean Monnet, Saint-Étienne

CNRS - UMR 5600, « Environnement. ville et société »

herve.cubizolle@univ-st-etienne.fr